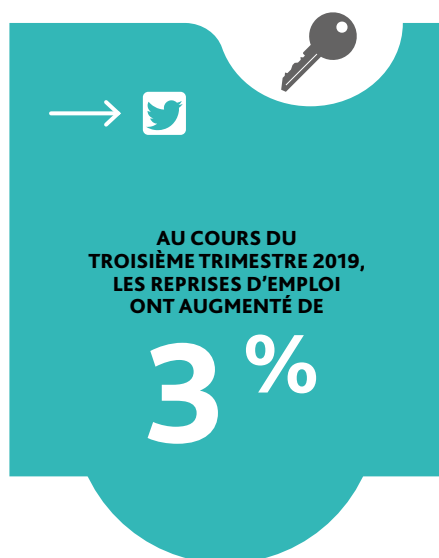




STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2019

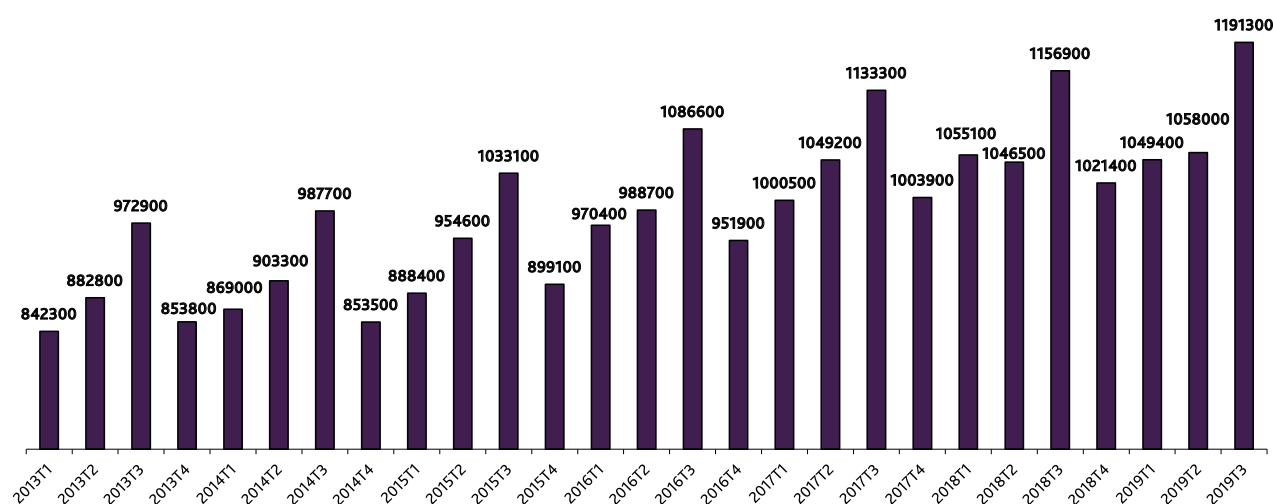


Au troisième trimestre 2019, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 3,0% sur un an

Au cours du troisième trimestre 2019, 1 191 300 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 3,0% par rapport au troisième trimestre 2018. Sur un an, cela représente plus de 4,3 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse de 2,5%. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. Graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Globalement, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse au troisième trimestre [cf. Tableau 1]. Le nombre de reprises d'emploi est en hausse dans toutes les catégories d'âge par rapport au troisième trimestre 2018. Parmi ces reprises, 223 900 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Ce nombre est en hausse de 2,8% sur un an alors que le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge diminue de 2,2% par rapport au 3^e trimestre 2018. Ainsi, le taux d'accès à l'emploi augmente de 0,6 point pour cette catégorie d'âge. 766 500 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+2,0% sur un an, le taux d'accès à l'emploi augmente de 0,5 point) et 200 900 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+7,2% avec un taux d'accès à l'emploi en hausse de 0,4 point). Au 3^e trimestre 2019, 740 900 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+2,1% sur un an) et 450 400 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+4,5% sur un an) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1

NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T3 2019	T3 2018	Évolution	Taux mensuel moyen* au T3 2019 (évolution par rapport à T3 2018)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	1 191 300	1 156 900	3,0%	9,0% (+0,5 pt)
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	223 900	217 800	2,8%	12,7% (+0,6 pt)
de 25 à 49 ans	766 500	751 700	2,0%	9,8% (+0,5 pt)
de 50 ans ou plus	200 900	187 400	7,2%	5,6% (+0,4 pt)
depuis moins d'un an	740 900	725 700	2,1%	10,1% (+0,5 pt)
depuis un an ou plus	450 400	431 200	4,5%	7,7% (+0,5 pt)
hommes	585 600	570 600	2,6%	9,2% (+0,5 pt)
femmes	605 700	586 300	3,3%	8,8% (+0,5 pt)

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, Pôle Emploi) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen.

Données brutes, France entière

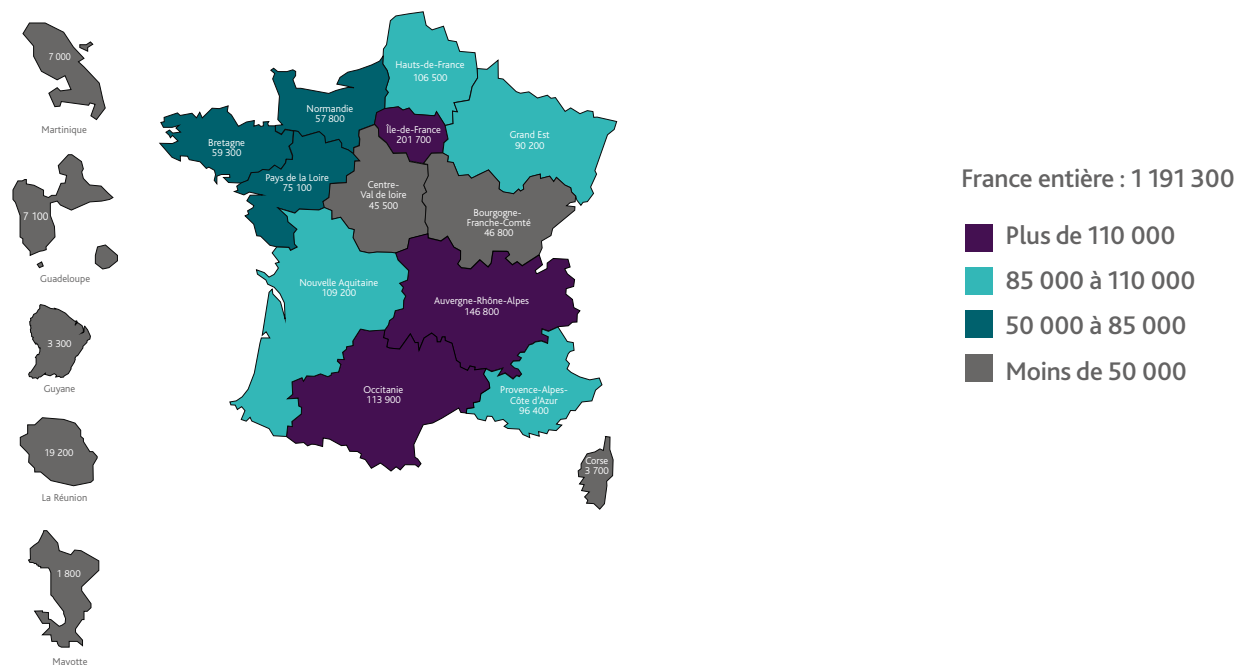
*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3^e trimestre 2019 sont l'Ile de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie [cf. Carte 1].

Carte 1

NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2019 PAR RÉGION



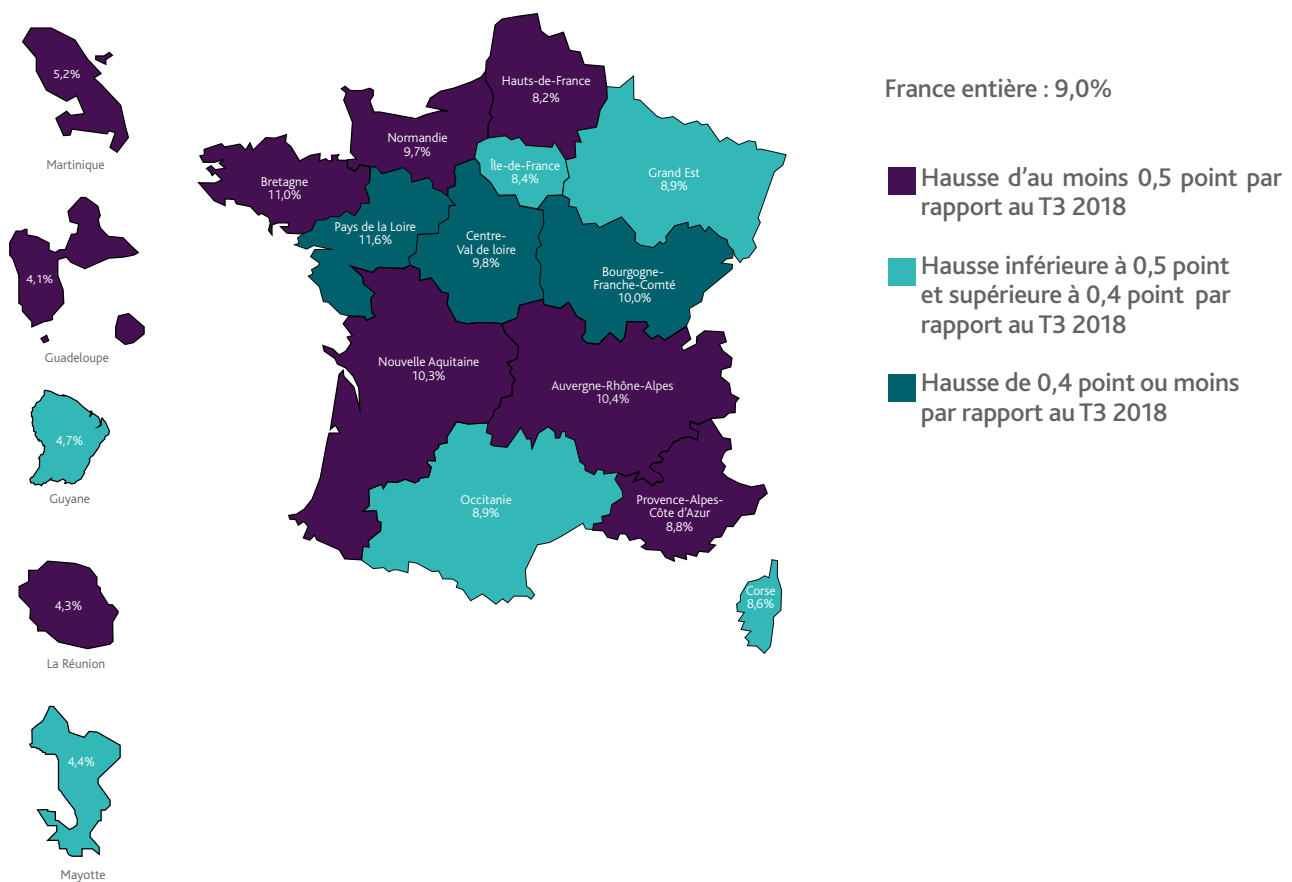
Cependant, ces régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3^e trimestre 2019, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le nombre important de retours à l'emploi est associé à un taux d'accès élevé en région Pays de la Loire (11,6%) et Bretagne (11,0%), alors que pour les Hauts-de-France, il est associé à un taux d'accès plus faible (8,2%).

Entre le 3^e trimestre 2018 et le 3^e trimestre 2019, les régions Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion connaissent des hausses sensibles de leur taux de reprise d'emploi [cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

Carte 2

NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 3^E TRIMESTRE 2019 SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 2018 ET 2019

Région	3 ^e trimestre 2019			3 ^e trimestre 2018		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	10,4%	146 800	472 800	9,8%	141 900	482 000
Bourgogne-Franche-Comté	10,0%	46 800	155 400	9,7%	45 500	156 700
Bretagne	11,0%	59 300	180 300	10,4%	58 100	185 600
Centre-Val de Loire	9,8%	45 500	155 400	9,4%	44 500	158 300
Corse	8,6%	3 700	14 400	8,2%	3 700	15 200
Grand Est	8,9%	90 200	338 700	8,5%	88 100	346 900
Guadeloupe	4,1%	7 000	57 600	3,6%	6 400	60 100
Guyane	4,7%	3 300	23 600	4,3%	3 200	24 800
Hauts-de-France	8,2%	106 500	430 700	7,7%	105 400	453 800
Ile de France	8,4%	201 700	798 900	8,0%	193 600	810 200
La Réunion	4,3%	19 200	150 100	3,9%	18 000	153 300
Mayotte	4,4%	1 800	13 800	4,0%	1 600	12 200
Martinique	5,2%	7 100	45 400	4,4%	6 400	47 400
Normandie	9,7%	57 800	199 100	9,1%	56 700	208 400
Nouvelle Aquitaine	10,3%	109 200	352 400	9,8%	106 600	363 100
Occitanie	8,9%	113 900	425 200	8,5%	110 000	432 200
Pays de la Loire	11,6%	75 100	216 500	11,2%	73 500	219 300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,8%	96 400	365 300	8,3%	93 700	377 600
National	9,0%	1 191 300	4 395 600	8,6%	1 156 900	4 507 100

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB.

Données brutes, France entière

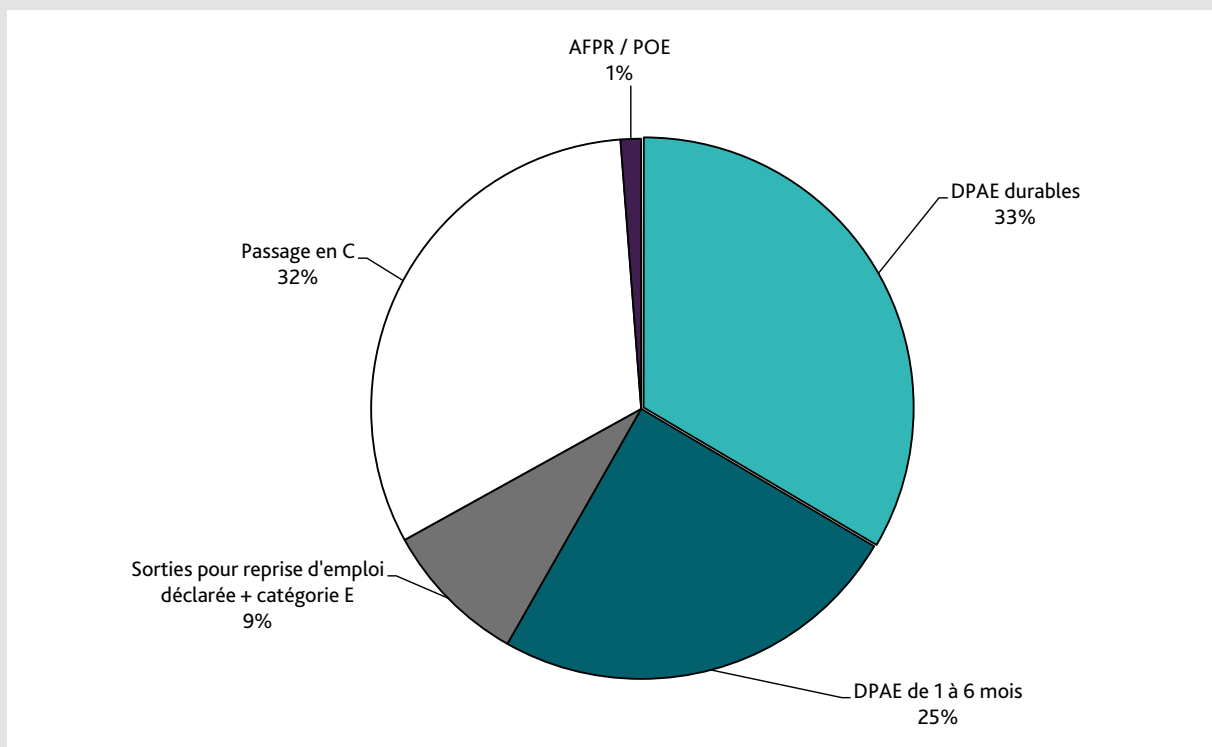
Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 58% des reprises d'emploi au troisième trimestre 2019 [cf. Graphique 2].

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

Graphique 2

COMPOSITION DES REPRISSES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.
2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2016/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404